

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

-----  
COMMUNE DE TRAPPES  
-----

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2014

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-----

**Présidence** : Monsieur Guy MALANDAIN, Maire.

**Présents** :

G. MALANDAIN - J. MARY - J-Y GENDRON - A. LE HIR - S. ABO - N. DELLAL - G. MONNIOT - C. MACKEL - L. LEGUEDOIS - I. MOULIN - N. BARRÉ - M. PASQUALINI - A-A BEAUGENDRE - S. MÉRILLON - A. ARCHAMBAULT - L. DAUVERGNE - M-M HAMEL - M. KORICHI - A.SALL - O. INIZAN - M. GAUTHIER - M. SOUMANO - D. DUBUISSON - D. CORDRY - A. AKAFU - B. BOURAHOUANE (*à partir de l'approbation de l'avenant n°1 au marché de location/maintenance de copieurs*) - M. DIAW (*à partir de l'attribution du marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du Gymnase GUIMIER*)- E-C. GOMIS (*à partir de l'approbation du transfert de l'activité de multi-accueil de la Halte Garderie V. PARRA vers l'ancien EAJE F. DEWERPE*)

**Absents excusés représentés** :

G. GUESNON - pouvoir à J. MARY  
C. VILAIN - pouvoir à G. MALANDAIN  
J. IBORRA - pouvoir à M. PASQUALINI  
M. KAMLI - pouvoir à D. CORDRY  
T. DIALLO - pouvoir à D. DUBUISSON

**Absents** :

R. EL HAROUAT  
V. SHEREMETI

**Secrétaire** : A. SALL

**Administration** :

S. BULTEL - M. LO GIUDICE - P. PELLENNEC - C. LE HIR - F. HESKIA - J.C. LE BERRE - A. RIBAULT

### Le Conseil Municipal,

Après avoir désigné Monsieur SALL comme secrétaire de séance, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

• **A pris connaissance**, des décisions du Maire n°2013-323 à 2014-016 prises en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal en date du 31 mars 2008, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ; après que des

explications aient été apportées à Monsieur DUBUISSON concernant la décision n°2013-326 (**Signature** d'une convention avec Madame Hella DOUZE-BARKAOUI, psychologue clinicienne, pour la mise en place d'actions de soutien à la parentalité au sein de la Maison des Parents) ;

- **Approuve**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2013 ;

- **Approuve**, à l'unanimité, les termes de la convention à conclure avec l'association CHANTIERS-YVELINES pour une prestation de portage salariale pour la mise en œuvre du projet "une semaine d'efforts pour financer ton projet 2014" et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet ;

*Arrivée de Monsieur BOURAHOUANE*

- **Approuve**, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n° 903 pour la location et la maintenance de matériels neufs de reprographie, conclu avec la société DIFAX France sis 26 rue des pépinières 94260 FRESNES, prorogeant la durée du marché de 11 mois (soit jusqu'au 30 avril 2015) et **autorise** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ;

- **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché de rénovation de la piste d'athlétisme du stade CHANSAC avec :

- **lot n° 1** : sols sportifs, le groupement SERPEV (mandataire)/FIELTURF TARKETT Route Renault 78410 FLINS SUR SEINE- pour un montant global et forfaitaire de 949 936,74 € HT, soit 1 139 924,09 € TTC

- **lot n° 2** : Eclairage, la société EIFFAGE ENERGIE IDF 18 rue des osiers 78310 COIGNIERES pour un montant global et forfaitaire de 62 723,05 € HT, soit 75 267,66 € TTC.

et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché ;

*Arrivée de Madame DIAW*

- **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux pour la réhabilitation et l'extension du gymnase Guimier avec :

- **lot n° 1** : VRD, espaces verts, démolition, gros-œuvre, carrelage, la société BESNARD & CHAUVIN-MARICHEZ 165 avenue Roland Garros 78536 BUC - pour un montant global et forfaitaire de 709 809,53 € HT, soit 851 771,44 € TTC ;

- **lot n° 2** : Etanchéité, couverture, bardage, la société BATI-KARS -9 esplanade Auguste Perret 94320 THIAIS- pour un montant global et forfaitaire de 455 852 € HT, soit 547 022,40 € TTC ;

- **lot n° 3** : Cloisons, doublages, faux-plafonds, menuiseries intérieures, la société SISAP Aménagement -avenue du Chemin de Villepreux 78210 SAINT CYR L'ECOLE- pour un montant global et forfaitaire de 152 353,36 € HT, soit 182 824,03 € TTC ;

- **lot n° 4** : Menuiseries extérieures, vitrerie, serrurerie, la société NORBA IDF SUD -6 avenue de Norvège 91140 VILLEBON SUR YVETTE- pour un montant global et forfaitaire de 249 881 € HT, soit 299 857,20 € TTC ;

- **lot n° 5** : Revêtements de sols, peinture, la société PAPILLON -125 rue de Sully 92100 BOULOGNE BILLANCOURT- pour un montant global et forfaitaire de 48 020,40 € HT, soit 57 624,48 € TTC ;

- **lot n° 6** : Ascenseur, la société EGERI APEM -13 rue Boulineau 94250 GENTILLY- pour un montant global et forfaitaire de 27 726 € HT, soit 33 271,20 € TTC ;
- **lot n° 7** : Chauffage, ventilation, plomberie, la société NIPL 12 rue du château 78410 LA FALAISE- pour un montant global et forfaitaire de 220 431,13 € HT, soit 264 517,36 € TTC ;
- **lot n° 8** : Electricité, la société AFILEC -884 route des Mousseaux 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN - pour un montant global et forfaitaire de 82 878,17 € HT, soit 99 453,80 € TTC ;

et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre de ce marché ;

- **Approuve**, à l'unanimité, la Convention d'Objectifs et de Financement à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiale des Yvelines (C.A.F.Y.) relative à la prestation de service Relais Assistantes Maternelles et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la C.A.F.Y. et tous les documents qui s'y rapportent ;

*Arrivée de Monsieur GOMIS*

- **Décide**, à l'unanimité, le transfert de l'activité de multi-accueil du site de la Halte-Garderie « Violeta PARRA » (sis 17 allée Claude DEBUSSY 78190 TRAPPES) vers les locaux de l'ancien EAJE « Fanny DEWERPE » (sis 13 allée Port-Royal 78190 TRAPPES) réhabilités et désormais affectés au service public du multi-accueil, **précise** que ce transfert s'opèrera à l'identique en terme de capacité d'accueil (vingt berceaux), **précise** qu'un agent de restauration sera employé pour assurer l'organisation des repas servis au multi-accueil (en plus du personnel transféré), **précise** que le nouveau multi-accueil se dénommera « Fanny DEWERPE » et **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération ;

- **Approuve**, à l'unanimité, le renouvellement de la convention à passer avec la Société « Crèche Attitude Acrobates » pour la réservation de 10 places sur la structure « La Maison des Z'Acrobates » implantée sur le parc de Pissaloup à Trappes-en-Yvelines, pour une durée d'un an à compter du 15 février 2014 et un montant annuel par place s'élevant à 13 841 €, étant précisé qu'après déduction de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse le reste à la charge de la ville est de 6 228 € par place et **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

- **Prend acte** du rapport d'activité 2012, joint en annexe, produit par la Société Géraud et Associés titulaire de la Délégation de Service Public pour la gestion des marchés forains de la Ville de Trappes-en-Yvelines ;

- **Modifie**, à l'unanimité, l'article VI (Organisation de la surveillance) du Plan d'Organisation de la Sécurité et des Secours de la Piscine municipale de Trappes-en-Yvelines en précisant qu'un des deux maîtres nageurs chargés de la sécurité, pendant les heures d'ouverture au public, peut être amené sur certaines périodes de l'année à enseigner ou animer une activité municipale ;

- **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'équipement sportif d'intérêt national auprès du Centre National pour le Développement du Sport (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la vie Associative), au titre de la rénovation des aires d'athlétisme et de la mise aux normes de l'éclairage du stade Gilbert Chansac à Trappes-en-Yvelines ;

- **Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter la subvention d'équipement sportif d'intérêt national auprès du Centre National pour le Développement du Sport (Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la vie Associative), au titre de la réhabilitation et de l'extension du gymnase Jean Guimier à Trappes-en-Yvelines ;



• **Modifie**, à l'unanimité, l'article de la délibération n° 2013-73 du Conseil Municipal en date du 27 mai 2013 qui approuve la vente de la parcelle cadastrée AE 326 à la SA d'HLM DOMAXIS, **approuve** la vente de la parcelle cadastrée AE 340 à la SA d'HLM DOMAXIS, **fixe** le prix de cette transaction à l'euro symbolique et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction ;

• **Approuve**, à l'unanimité, l'acquisition du volume de l'aire de jeux auprès de la SA d'HLM EFIDIS, **fixe** le prix de cette acquisition à 515 000 € payables comptant et **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette transaction ;

• **Approuve**, à l'unanimité, l'avenant n°1-1308 au lot n°1 du marché passé avec l'entreprise EUROVIA IDF pour les travaux de voirie relatifs au désenclavement du quartier Léo Lagrange secteur 2, **dit** que le montant de l'avenant n°1-1308 lot n°1 ayant pour objet de prendre en compte des adaptations du projet et des travaux complémentaires s'élève à 160 937,10 € HT, portant le nouveau montant du marché à 1 492 259,40 € HT (soit 1 784 742,20 € TTC) et **autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1-1308 lot n°1 et tous les actes administratifs et financiers relatifs ;

• **Approuve**, à l'unanimité, le projet d'avenant n° 7 au marché n°606 conclu avec la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES-COFELY - sis 18 rue de Villeneuve 94583 RUNGIS - pour le chauffage dans les bâtiments communaux, **précise** que le montant du marché est porté de 1 205 456,87 à 1 311 74,12 € HT (soit une augmentation de 10,20% par rapport au montant HT initial du marché) et **autorise** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**Pour extrait certifié conforme,**

**Trappes, le 28 janvier 2014**

**Le Maire,**

**GUY MALANDAIN**

